



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail, emploi et santé : établissements publics

Question écrite n° 129859

Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la décision prise par l'État de se désengager du financement de la subvention du fonctionnement de l'Institut de formation aux carrières administratives sanitaires et sociales (IFCASS) de façon à laisser aux seuls conseils régionaux la charge financière de cet Institut. L'IFCASS garantit aux personnes suivant les formations un taux d'insertion de 74 % aussi bien en Haute-Normandie que dans les départements d'outre-mer. Dès lors prendre cette décision est un acte politique grave au regard des besoins en formation et en insertion dans ces régions : 61,2 % de taux de chômage en Martinique, 55,7 % en Guadeloupe, 61,3 % à La Réunion... Une fois de plus ce seront les jeunes de 18 à 25 ans, les femmes, les personnes les moins diplômées qui seront les plus touchés par cette mesure, qui, si elle est confirmée, obligera l'IFCASS à interrompre les formations et à fermer ses locaux dans l'année 2014. En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire, alors que les populations les plus marginalisées sont encore plus précarisées dans le contexte de la crise économique-financière, pour que l'IFCASS continue sa mission de professionnalisation et d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129859

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2010

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)